

newsletter #11

Dates des élections législatives

30 juin et 7 juillet de 8h à 18h.

Inscriptions sur les listes électorales

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales déposées à partir du 10 juin seront prises en compte par la mairie. Cependant, **les électeurs ne pourront pas voter pour les élections législatives qui auront lieu les 30 juin et 7 juillet 2024** comme le précise le décret du 9 juin 2024 portant sur la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Appel aux volontaires

Vous avez plus de 18 ans et êtes inscrit sur les listes électorales de Carignan de Bordeaux ? Participez à une mission citoyenne bénévole en participant au dépouillement !

Comment participer ?

Vous serez accompagné tout au long de votre présence par les élus du conseil municipal et les agents en charge des élections.

Pour davantage de renseignements, et pour s'inscrire, il suffit de contacter le service élections de la mairie de Carignan de Bordeaux.

En quoi cela consiste ?

Les bénévoles au dépouillement sont chargés de comptabiliser le nombre de votes par candidat sur la feuille de dépouillement, sous la responsabilité du président du bureau de vote.

Pour tout renseignement et inscription, contactez le service élections : 05 56 21 21 62 - etatcivil@carignandebordeaux.fr ou présentez-vous une heure avant le dépouillement soit 17h.

Spécial
Élections

VOTE PAR PROCURATION

Gagnez du temps, faites votre procuration en ligne sur

<https://www.maprocuration.gouv.fr>

Votre procuration en 4 étapes



1

Effectuez votre demande en ligne et **conservez le numéro de référence de dossier**



2

Rendez-vous en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour valider votre procuration, **muni(e) de votre numéro de référence et d'une pièce d'identité**



3

Recevez la confirmation de votre procuration par courriel



4

Prévenez la personne à qui vous donnez procuration



ATTENTION

Pour être certain de la bonne prise en compte de la demande, un dépôt en gendarmerie à J-5 est essentiel.

Le temps de traitement est parfois long par les services de l'état.